CONSEIL D'ADMINISTRATION
6 OCTOBRE 2022

NICE ÉCOVALLÉE

DELIBERATION N°2022-014

Election du Président du Conseil d'administration

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code électoral et notamment son article LO145,

Vu le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Écovallée - Plaine du Var (ci-après EPA), modifié notamment par le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015,

Vu la délibération n°2018-009 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 1er mars 2018 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'administration (entré en vigueur le 12 mars 2018), lequel fixe les attributions du Conseil d'administration et celles du Directeur Général,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre déléguée auprès de Madame la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, en date du 18 mars 2021 portant nomination de Madame Sarah BELLIER en qualité de Directeur Général de l'EPA Écovallée - Plaine du Var,

Vu la délibération n°2020-006 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 18 septembre 2020 relative à l'élection de Monsieur Philippe PRADAL en qualité de Président du Conseil d'administration,

Vu la lettre de démission de Monsieur Philippe PRADAL en date du 23 août 2022 suite à son élection en qualité de député de la 3ème circonscription des Alpes-Maritimes,

Vu le rapport de présentation,

Vu l'appel à candidatures lancé en séance,

Vu le vote en séance,

Considérant que, en application des dispositions de l'article LO145 du Code électoral et dans le cas présent, les fonctions de membre et de Président du Conseil d'administration d'un établissement public national sont incompatibles avec le mandat de député, ainsi par lettre en date du 23 août 2022 Monsieur Philippe PRADAL a annoncé sa démission du mandat de membre du Conseil d'administration de l'EPA et de Président de cette instance,

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Considérant que le Président de la Métropole Nice-Côte d'Azur a désigné par arrêté un nouveau membre du Conseil d'administration titulaire représentant la Métropole et ce pour la durée du mandat électif local restant à courir, afin de compléter la composition du Conseil d'administration,

Considérant que, dans ce contexte, il convient aujourd'hui de procéder à l'élection du Président du Conseil d'administration de l'EPA en raison de la vacance de ce siège et que le premier Vice-Président, qui préside la séance, a lancé un appel à candidature auprès de l'ensemble des membres du Conseil d'administration,

Le Conseil d'administration :

- Elit, à la majorité absolue des membres présents ou suppléés, Monsieur Xavier LATOUR en tant que Président du Conseil d'administration.

Le 1er Vice-Président
du Conseil d'administration

Jean-Baptiste BUTLEN

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26